



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

17

MARS 2024



VOS COMMUNES INVESTISSENT L'AGGLO LES AIDE

DOSSIER
P.4 à 10



Traduction
du dossier
en FALC p.10

RÉNOVATION URBAINE : LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN VISITE À BOURGES

150 millions d'euros mobilisés pour les quartiers du nord de Bourges : cela valait bien la visite d'Anne-Claire Mialot, Directrice générale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Un point d'étape prometteur.



LAHITOLLE : LE FUTUR CAMPUS CCI POSE SA PREMIÈRE PLANCHE

La première planche du futur campus CCI a été posée le 19 décembre. Première planche car le bâtiment fait la part belle au bois. Le campus regroupera, à terme, le centre de formation supérieure d'apprentis Hubert Currien et l'école de communication et de marketing Estacom, actuellement rue Louis Mallet.



ACTION CŒUR DE VILLE, ACTE 2 !

Un avenant à la convention de revitalisation des centres des villes moyennes a été signé le 22 décembre. Un enjeu important pour l'agglomération autour de quatre dossiers majeurs : la transformation de l'ancienne maison de la culture en maison de l'agglomération, la poursuite de la requalification de Lahitolle, la réhabilitation de l'École nationale supérieure d'art, et la réflexion sur le secteur de la gare.

DEUX VÉLOSTATIONS À LA GARE DE BOURGES

Deux abris sécurisés ont été installés en gare de Bourges en décembre dernier. L'accès aux abris est gratuit, sur inscription par internet pour un accès limité à 24h pour les utilisateurs occasionnels ou par retrait d'un badge à l'espace Nation d'Agglobus pour les utilisateurs réguliers.



EAU À MEHUN : L'INTERCONNEXION A FAIT SES PREUVES

En 2023 Bourges Plus a repris en régie la distribution de l'eau potable pour la commune de MEHUN-SUR-YEVRE.

Pour sécuriser l'approvisionnement, une interconnexion de secours a été créée avec le réseau de MARMAGNE.

Le 23 février dernier, cette interconnexion a prouvé toute son efficacité lors de la rupture d'approvisionnement en eau par le forage.

La continuité de service pour les habitants de Mehun-sur-Yèvre a ainsi pu être assurée.

ACTUS ACTUS ACTUS

EDITO



De la terre, Baillet-Terres des arts a fait deux métiers : le façonnage manuel de très gros pots destinés à recueillir le verre fondu dans les plus grandes verreries industrielles ; le mélange et la préparation de terres à destination des potiers professionnels et amateurs. Très logiquement, l'entreprise artisanale mehunoise entend bien accompagner l'année capitale européenne de la culture. C'est dans la grande proximité, à l'occasion d'une fête de village puis du vernissage d'une exposition que s'est faite notre rencontre.

Ce sont bientôt 100 entreprises de toute taille que j'ai visitées depuis 2020, maillage complété par les équipes de l'agglomération et de nos partenaires. Notre tissu économique est riche, varié, complémentaire. Les process très avancés du point de vue technologique n'effacent pas les savoir-faire remarquables des salariés et la justesse attendue du regard et du geste. Cette tribune est l'occasion pour moi de remercier chefs et cheffes d'entreprises et l'ensemble de leurs salariés pour leur accueil et leur disponibilité.

Mieux connaître les entreprises permet de mieux cibler l'action de Bourges Plus. L'engagement de l'agglomération commence par la mobilisation du réseau local au démarrage de l'activité. Elle se poursuit par l'accompagnement à la recherche de foncier grâce aux zones d'activité communautaires. Des aides ciblées sur l'immobilier sont parfois activées. En postulant sur des labels nationaux, Territoires d'industrie, Rebond industriel

ou Cœur de ville, Bourges Plus ouvre aux entreprises l'accès facilité à des financements régionaux et nationaux.

La visite d'ateliers inspire des mises en relation avec des pôles d'enseignement ou des pôles technologiques et éclaire sur les relations clients-fournisseurs existantes ou à développer au sein du tissu local. Les besoins spécifiques identifiés dans les entreprises œuvrant autour des transformations agricoles ont conduit à se rapprocher de Végépolys, pôle de compétitivité dédié.

Commun à beaucoup d'entreprises, le recrutement de nouveaux collaborateurs mobilise les énergies. Le dispositif Bourges vie nouvelle, conçu par Bourges plus et la ville de Bourges est à disposition des chargés de ressources humaines pour leur faciliter la tâche.

Enfin, l'engagement des entreprises pour la décarbonation de leurs procédés doit être salué. Pour une collectivité, de surcroît en charge du plan climat territorial, cette mobilisation est très stimulante. Pour en faire un projet de territoire partagé, la proximité, une fois encore, est un levier.

Irène Félix

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE

EN ACTIONS

DOSSIER

P.4 à 10

AIDES FONDS DE CONCOURS

(FALC p.10)

P.14 et 15

Distribution de cuves d'eau de pluie

P.18 et 19

Le service mobilités

P.21

Formation métiers de la santé

P.22

Les instances délibératives

P.20

La fibre

P.12 et 13

Territoire d'industrie

P.16 et 17

Eau

EN COM'1
Le mag' de Bourges Plus

#17
MARS 2024

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Olivier Chaussy / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Depez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

RENDEZ-VOUS. Trucidiens, Germinois, Mehunois ou Berruyers... D'où que vous soyez dans l'agglomération, cette réunion publique vous concerne. Venez assister, **MARDI 16 AVRIL À 18 HEURES**, à la présentation du projet de la future **Maison de l'Agglomération**, qui redonnera vie à l'ancienne Maison de la culture. Rendez-vous dans l'espace exposition de l'Hôtel-de-Ville, au 11 rue Jacques Rimbault.



EN ACTIONS

BOURGES PLUS RENFORCE SES AIDES AUX COMMUNES

Depuis sa création, Bourges Plus a mis en place un dispositif d'aides à l'investissement pour ses communes membres. Ces subventions sont appelées « fonds de concours ». Aujourd'hui, Bourges Plus souhaite aller encore plus loin en renforçant ses aides dans le cadre d'un engagement environnemental renforcé des communes.



Les fonds de concours de Bourges Plus sont des subventions versées par la communauté d'agglomération de Bourges Plus à ses communes membres pour financer leurs investissements. Une très grande liberté est donnée aux communes dans le choix des projets qu'elles peuvent soumettre à ce dispositif. C'est ainsi que Bourges Plus a financé au cours des dernières années des améliorations thermiques des bâtiments, des services aux familles, la rénovation et l'équipement des écoles, la plantation d'arbres, l'équipement en led... Les fonds de concours permettent ainsi de renforcer la solidarité financière au sein de la communauté d'agglomération et de contribuer au développement harmonieux du territoire. Car la vie de chaque commune est d'intérêt collectif ! L'avantage des fonds de concours est qu'ils permettent de mobiliser des ressources supplémentaires sans augmenter la charge financière directe pour la commune initiatrice du projet.

Pour chaque projet, la part financée par Bourges Plus est au maximum équivalente à celle apportée par la

commune. Elle ne peut donc excéder 50% du coût total, dans les cas où le projet n'aurait pas d'autres financeurs.

Sur la période 2021-2023, Bourges Plus a financé 87 opérations communales pour un total de 4 366 176,88 €.

Cette aide financière, appelée dotation intercommunale de solidarité communautaire, fait partie du pacte fiscal et financier de solidarité communautaire (voir encadré ci-dessous) conclu entre l'Agglomération et ses communes membres.

*Annoix, Arçay, Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Le Subdray, Lissay-Lochy, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, Trouy, Vorly.

Le pacte fiscal et financier de solidarité communautaire est un accord entre communes et agglomération visant à promouvoir la solidarité et la coopération financière au sein d'une communauté. La Communauté d'Agglomération de Bourges a conclu un pacte financier et fiscal avec ses communes membres. L'objectif principal d'un tel pacte est de favoriser le développement équilibré et harmonieux de la communauté, en assurant une répartition équitable des ressources et en encourageant la collaboration entre toutes les communes.

Au titre de ce pacte, Bourges Plus aide l'investissement dans les communes. Elle soulage aussi les communes de charges de fonctionnement à hauteur de 148 352 € en 2023 et elle apporte de l'ingénierie par son observatoire fiscal aux communes.

Sur la période 2021-2023, Bourges Plus a apporté son aide aux communes de l'agglomération à hauteur de 4 366 176 €

MEHUN SUR-YEVRE

289 809 € attribués pour 594 488 € de projets réalisés

SAINT DOULCHARD

388 039 € attribués pour 877 654 € de projets réalisés

BERRY-BOUY

75 898 € attribués pour 217 336 € de projets réalisés

LA CHAPELLE-SAINT-URSIN

97 260 € attribués pour 251 326 € de projets réalisés

SAINT-MICHEL DE-VOLANGIS

51 697 € attribués pour 136 122 € de projets réalisés

SAINT-GERMAIN DU-PUY

225 647 € attribués pour 481 424 € de projets réalisés

BOURGES

2 539 000 € attribués pour 9 993 621 € de projets réalisés

SAINT-JUST

58 125 € attribués pour 699 693 € de projets réalisés

ANNOIX

25 689 € attribués pour 122 907 € de projets réalisés

MARMAGNE

111 600 € attribués pour 433 475 € de projets réalisés

MORTHOMIERS

62 426 € attribués pour 129 871 € de projets réalisés

LE SUBDRAY

62 400 € attribués pour 135 917 € de projets réalisés

TROUY

183 516 € attribués pour 541 237 € de projets réalisés

ARCAY

20 768 € attribués pour 47 799 € de projets réalisés

LISSAY-LOCHY

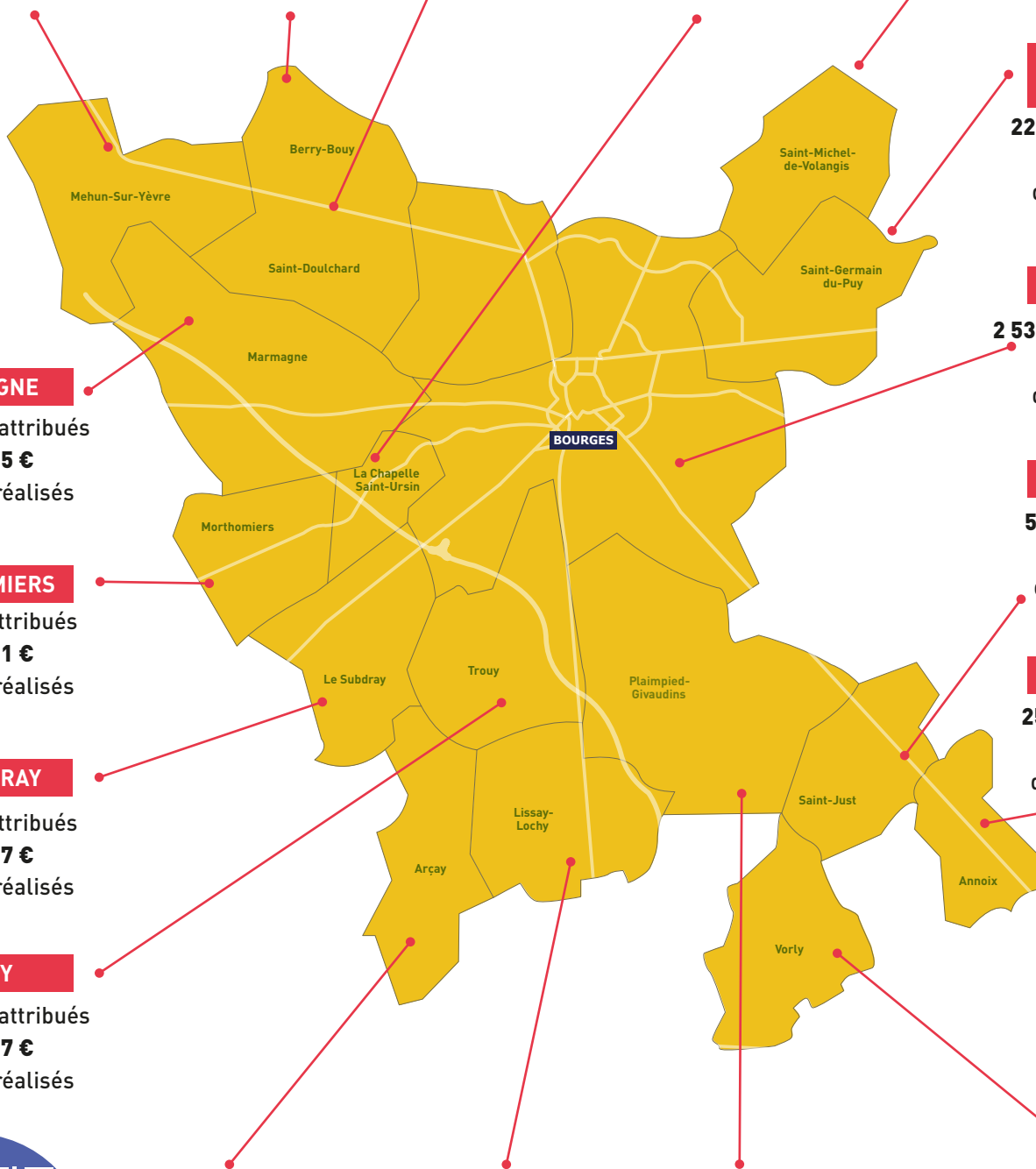
33 443 € attribués pour 125 761 € de projets réalisés

PLAIMPED GIVAUDINS

107 626 € attribués pour 1 252 672 € de projets réalisés

VORLY

33 230 € attribués pour 249 798 € de projets réalisés

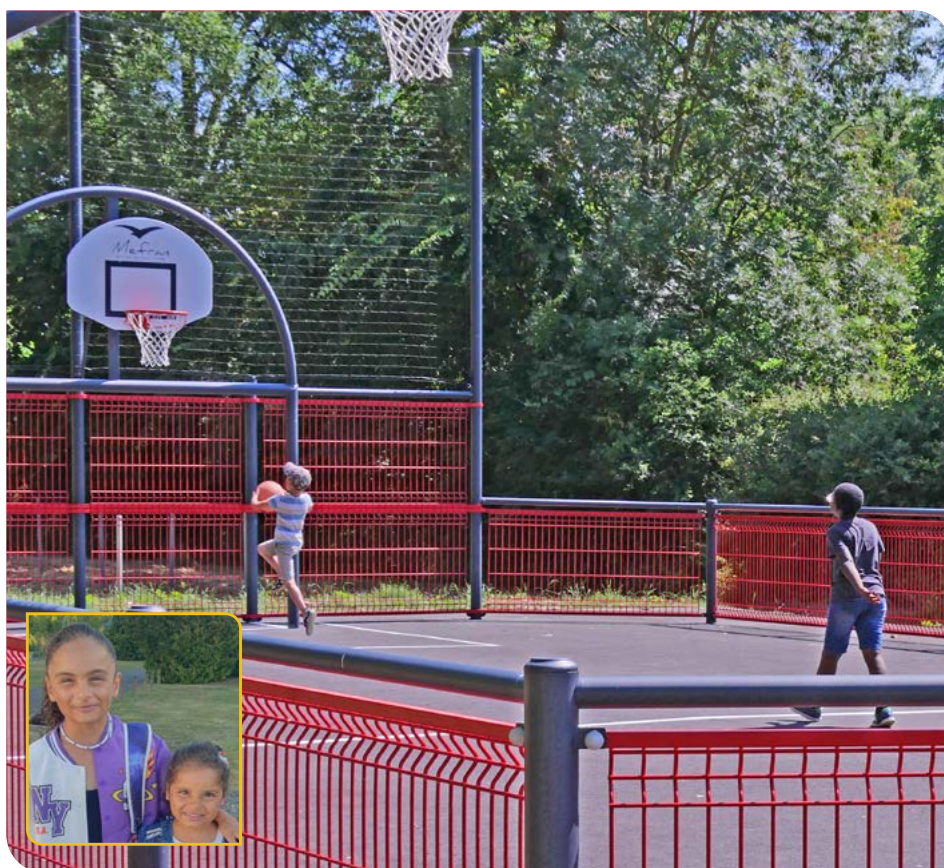


retrouvez le détail sur www.agglo-bourgesplus.fr/site/les-fonds-de-concours

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS soutenues par Bourges Plus !

ANNOIX

Le 12 juillet 2023, le city-stade a été inauguré, par Alain Mazé, maire d'Annoix, vice-président et Irène Félix, présidente de Bourges Plus, les habitants de la commune et de nombreux élus. Cet équipement d'un montant de 96 551 euros a bénéficié d'un fonds de concours de Bourges Plus à hauteur de 21 939 euros.



City stade

« Léane a 9 ans et demi. Bien qu'inscrite au club des Tangos à Bourges, elle profite des week-ends pour s'entraîner au city stade d'Annoix où tous les enfants de la commune se retrouvent, confie sa maman, Clothilde Girard. Les enfants jouent au basket mais aussi au foot, au volley, au hand et les plus petits ont des jeux adaptés pour eux ». De quoi satisfaire tout le monde, y compris sa petite sœur, Lucie, 5 ans et demi. « Pour les parents, il y a un espace fitness. C'est l'endroit idéal pour les familles ! »

MARMAGNE

L'opération d'aménagement de la place de la gare, d'un montant de 111 600€, s'inscrit dans la poursuite de l'embellissement et de l'animation du centre-bourg de Marmagne. Cet aménagement met en relation la gare, les arrêts de bus, les commerces et services de la place de la gare. Une opération test pour la gestion intégrée des eaux pluviales a été réalisée.



Aménagement de la place de la gare

« Cette place était un endroit inexploité au cœur du village! » Alexandre Denis, natif de Marmagne, connaît bien le lieu puisqu'il habite la commune depuis 40 ans. Aujourd'hui conseiller municipal, il constate que « cet aménagement a transformé le paysage du centre-bourg. L'endroit est devenu très agréable, plus apaisé. Des food-truck s'y installent même chaque semaine. C'est devenu un vrai lieu de vie avec plus d'espace pour stationner ».



BOURGES

Les travaux de transformation de la place Cujas en « place jardin » avancent. Un projet majeur pour la requalification du centre-ville avec le soutien de Bourges Plus à hauteur de 1 597 000€.



MEHUN-SUR-YÈVRE

En février 2022, la commune de Mehun-sur-Yèvre a remplacé d'anciens jeux vétustes par de nouveaux jeux pour enfants, à l'école du centre et au jardin du Duc de Berry. Ce projet a bénéficié d'un fonds de concours de l'Agglomération de 20 970 euros. Des jeux qui font le bonheur des petits !



MORTHOMIERS

Le 29 juin 2022, le pumptrack de Morthomiers avec VTT, BMX, trottinettes, skates, roller a été officiellement inauguré, il a été soutenu par la DISC Bourges Plus à hauteur de 19 847 €.



Pumptrack

« Le pumptrack, c'est top pour un petit village. Ça touche un peu tous les âges et c'est vivant ! » L'enthousiasme du papa de Paul, celui de Mia le partage également. « Non, c'est génial, vraiment ! C'est super d'avoir mis ça. Avec, le parc à côté pour les plus petits (tyrolienne, bateau de pirate, balançoire, city-stade...) l'endroit est parfait. »



TROUY

Implanté sur une surface de 5 hectares à proximité des autres infrastructures, le nouveau boulodrome va permettre l'organisation de championnats et d'accueillir d'autres activités de plein air. Cet équipement a bénéficié d'un fonds de concours de l'Agglomération de 56 102 €



Nouveau boulodrome

« On a tourné pendant 8 ans sur seulement 10 terrains près du stade de foot. Avec la nouvelle installation nous avons 76 terrains ! ». Serge Magnard est un président heureux pour son club l'ES Trouy Pétanque. « Désormais, nous pouvons accueillir des compétitions. Nous en avons déjà 6 de programmées pour 2024, avec par exemple notre grand concours vétérans en juin prochain ».



PLAIMPIED-GIVAUDINS

Le projet d'aménagement de la rue de l'Abbaye à Plaimpied-Givaudins a reçu une aide de 57 626 euros au titre de la Dotation intercommunale de solidarité aux communes. Il a permis de réhabiliter la rue de l'Abbaye avec des travaux de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des trottoirs.



SAINT DOULCHARD

L'église de Saint-Doulchard bénéficie pour sa restauration de l'aide de Bourges Plus à hauteur de 388 000€.



Richard BOUDET

2^e Vice-Président Maire de Saint-Doulchard
Vice-Président "Finances et Solidarités communautaires"

1/ Quel bilan faites-vous de la politique des fonds de concours ?

« Au niveau de l'utilisation des fonds de concours, plus de 97% des montants mis à disposition ont été sollicités par les communes au titre de la dernière génération des fonds de concours 2021-2023. Cela répond à un vrai besoin des communes et participe à la réalisation de leurs projets. Les communes peuvent disposer de cet accompagnement financier simple, rapide et sans formalités excessives. »

AIDER encore plus !

Une nouvelle génération de fonds de concours a été créée à l'occasion de la révision du pacte fiscal et financier de solidarité lors du conseil communautaire du 7 décembre dernier.

Dans la continuité des années précédentes, Bourges Plus a augmenté les crédits consacrés aux projets portés par les communes, tout en introduisant de nouveaux axes d'intervention et quelques critères inédits visant à accélérer la transition écologique.

La nouvelle enveloppe de dotation intercommunale de solidarité communautaire est constituée ainsi :

4 575 198 € disponibles si les communes s'engagent pour le climat.

Ces fonds demeurent libres d'emploi par les communes, mais deux conditions sont dorénavant prévues :

- l'engagement formel des communes dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) au travers d'une délibération du conseil municipal,
- 15% de la dotation est soumise à l'obligation par la commune d'avoir significativement étendu la trame verte sur son territoire ;

Par ailleurs, les fonds de concours ne pourront être inférieurs à 1 000 € par projet.

ACCESSIBILITÉ, ZONES HUMIDES ET TOURISME : DES DISPOSITIFS CIBLÉS

En complément, trois nouveaux dispositifs d'aides sont créés :

- une enveloppe globale annuelle de 100 000 € est mise à la disposition de l'ensemble des communes pour réaliser des opérations visant à améliorer l'accessibilité de leurs équipements
- une enveloppe globale annuelle de 22 000 € pour réaliser des opérations visant la maîtrise foncière et la restauration des zones humides.
- un fonds de concours spécifique au tourisme d'un montant annuel de 50 000 € pour l'ensemble des communes.

Il est à destination des communes membres concernées par les projets structurants issus de la stratégie touristique de l'agglomération. Ces projets portent notamment sur le développement du vélotourisme, la valorisation touristique et résidentielle des marais, les espaces humides et fluvestres, l'information sur les aires de camping-cars et le canal de Berry à vélo.



Commune	Dotation globale 2024-2026
ANNOIX	34 029 €
ARCAY	54 885 €
BERRY-BOUY	82 173 €
BOURGES	2 543 400 €
LA CHAPELLE ST URSIN	178 851 €
LE SUBDRAY	81 477 €
LISSAY-LOCHY	31 851 €
MARMAGNE	111 822 €
MEHUN SUR YEVRE	289 854 €
MORTHOMIERS	65 634 €
PLAIMPIED-GIVAUDINS	118 479 €
SAINT DOULCHARD	411 231 €
SAINT GERMAIN DU PUY	230 949 €
SAINT-JUST	61 389 €
SAINT MICHEL DE VOLANGIS	52 977 €
TROUY	191 079 €
VORLY	35 119 €
TOTAL	4 575 198 €

Globalement, sur la période 2024-2026, Bourges Plus soutiendra l'investissement des communes pour un montant de 5 091 198 € grâce à l'ensemble des outils qu'elle met à leur disposition.

2/ La communauté d'agglomération Bourges Plus soutient-elle tous les projets sans exception ?

« Les communes restent libres de l'emploi de leurs fonds sous réserve qu'il s'agisse bien d'investissements dans le cadre de leurs compétences. C'est une règle à laquelle je suis attaché : les communes restent libres de décider ce qui est utile sur leur territoire et l'agglomération les accompagne à travers ces fonds de concours. »

3/ Bourges Plus sensibilise-t-elle les communes à présenter des projets en faveur de la protection de l'environnement ?

« Les fonds de concours ne sont pas limités aux projets en faveur de l'environnement. Le principe d'une grande liberté de projet reste la règle. Il est simplement demandé aux communes de s'engager à poursuivre les actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), actions qu'elles ont déjà entamées. 85% de leur enveloppe est d'ores et déjà disponible et les 15% restant seront à leur disposition dès que des actions en faveur de la trame verte auront été conduites. Autrement dit, l'engagement des communes dans la protection de l'environnement n'aura pas à se traduire systématiquement dans les projets pour lesquels elles sollicitent un fonds de concours. »

Bourges Plus renforce ses aides aux communes

Bourges Plus a mis en place des **nouvelles aides financières**

On appelle ces aides financières : « Fonds de concours ».

Les différentes communes sont libres dans le choix des projets qu'elles peuvent demander.

Par exemple des aides pour les services aux familles,

des améliorations sur des bâtiments, pour mieux équiper les écoles, ...

Pour chaque projet, Bourges Plus finance au maximum la moitié du coût.

Un accord a été signé entre les 17 communes membres de Bourges Plus pour répartir l'argent et encourager l'entraide entre toutes les communes.



Une nouvelle aide financière a aussi été créée pour **la transition écologique**.

La transition écologique apporte des solutions aux défis environnementaux comme le changement climatique.

Deux conditions sont obligatoires afin d'obtenir cette nouvelle aide financière :

- L'engagement dans le PCAET : **Plan Climat Air Energie Territorial**.

Le PCAET est un outil stratégique mis en place afin de réduire la pollution.

- Étendre la « trame verte » sur son territoire d'au moins 700 mètres.

La « trame verte » sert à préserver et à restaurer le cycle de vie des animaux et des végétaux.



Bourges Plus souhaite aussi aider le secteur **du tourisme** à hauteur de 50 000 €.

Par exemple, le vélotourisme, le canal du Berry à vélo, ...

Globalement, sur la période 2024-2026, Bourges Plus soutiendra les communes pour un montant d'un peu plus de 5 Millions d'euros, grâce à l'ensemble des outils qu'elle met à leur disposition.



L'AGGLO VOUS AIDE

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, BOURGES PLUS VOUS ACCOMPAGNE

La Communauté d'agglomération de Bourges vous aide à faire des économies au quotidien et à lutter contre la précarité énergétique. Ce service de Bourges Plus est porté par la Maison de l'habitat. Il est gratuit et accessible à tous.



La France compte 8 millions de passoires thermiques selon un rapport de l'Observatoire national de la précarité énergétique de 2016. Cela représente plus de 12,2 millions de personnes, soit un ménage sur 5. On considère notamment qu'un foyer qui consacre plus de 10% de son revenu aux dépenses énergétiques se trouve en situation de précarité énergétique. La précarité énergétique concerne aussi bien la sensation de froid que les fortes chaleurs dans son logement.

Si vos consommations énergétiques sont élevées, n'hésitez pas à venir vous renseigner à la Maison de l'habitat. En 2023 : 116 dossiers, dont 53 logements en passoire thermique (étiquettes F et G), ont bénéficié de subventions pour leurs projets de rénovation énergétique globale sur le territoire de Bourges Plus.

QUEL EST LE RÔLE DE LA MAISON DE LA L'HABITAT ?

Sa mission est de renseigner les propriétaires d'un logement (occupant ou bailleur) sur leur projet de rénovation afin de les aider à améliorer la performance énergétique de leur logement, leur confort intérieur et de réduire leurs factures énergétiques.

La Maison de l'Habitat est à votre écoute pour vous apporter un conseil neutre, objectif, vous guider vers les dispositifs financiers et les partenaires qualifiés si nécessaire. Elle vous accompagnera ainsi dans le montage de votre dossier de demande de subvention.

Pour rappel, en tant que service public nous n'effectuons aucun démarchage téléphonique ou physique.

NOUVEAUTE 2024 !



**LA MAISON DE L'HABITAT
ET DU CŒUR DE VILLE**
4 Cours Avaricum, Bourges
0 800 732 140 (n°vert, appel gratuit)
ou habitat@agglo-bourgesplus.fr

Autre renseignement sur :
www.france-renov.gouv.fr



Le recours à *Mon Accompagnateur Rénov'* vous sera obligatoire pour bénéficier des aides de l'Agence nationale de l'habitat sur votre projet de rénovation performante. Il s'agit d'un dispositif décisif pour vous aider à vous engager dans un projet ambitieux de réhabilitation énergétique de votre logement. La Maison de l'Habitat a été agréé *Mon Accompagnateur Rénov'* en janvier 2024.

Elle sera donc votre interlocuteur de confiance tout au long de votre parcours de travaux.



TERRITOIRE D'INDUSTRIE **BERRY SOLOGNE, UN DESTIN EUROPÉEN**



Le programme « Territoire d'industrie » compte 183 territoires actuellement et est dans sa deuxième phase qui s'étendra jusqu'en 2027.

Chaque territoire est animé par un binôme élu-industriel, représenté, pour Berry Sologne, par Irène FELIX, Présidente de Bourges Plus et Laurent SAINT-JEAN, Directeur Général Retotub à Vierzon. La démarche doit émaner localement des territoires pour faire de la France la championne de l'industrie verte en Europe.

6 INTERCO INSCRITES DANS UNE DYNAMIQUE COMMUNE

Le Territoire d'Industrie Berry Sologne regroupe six intercommunalités fortement liées à l'industrie : Bourges Plus, Vierzon-Sologne-Berry, Sauldre et Sologne, Terres du Haut Berry, Cœur de Berry et FerCher.

Ce territoire compte 13 726 emplois dans le secteur industriel sur les 80 927 emplois présents sur le territoire (données INSEE 2020).

Ainsi, le taux d'emplois industriels s'établit à 17%, soit 3,7 points au-dessus de la moyenne nationale.

Les filières industrielles structurantes du territoire sont le secteur de la défense, la filière aéronautique et la filière agroalimentaire.



Laurent SAINT-JEAN

(Directeur général Retotub à Vierzon)

Le dispositif Territoire d'industrie est avant tout un accélérateur de projet pour les entrepreneurs. Par son apport en termes de capacités financières ou de conseil, il est le petit plus qui met de l'huile dans les rouages pour lancer la machine. Socle essentiel du dispositif, la formation doit à la fois répondre de manière agile au besoin de main d'œuvre immédiat, tout en prévoyant les métiers de l'avenir.

Compte-tenu des caractéristiques du ter-

ritoire d'industrie Berry-Sologne et des défis à relever, le plan d'actions jusqu'en 2027 s'articulera autour des axes suivants :

- Gérer les emplois et compétences territoriales futures, par des formations adaptées aux besoins industriels (ex. : usinage, pilotage de machines à commandes numériques, etc.).
- Pallier aux difficultés de recrutement actuelles, notamment par un renforcement de l'attractivité.
- Rapprocher les secteurs numérique et industriel en proposant des formations aux métiers émergents associés (data scientist industriel, etc.).
- Transformer les outils industriels vers l'industrie 4.0 en accord avec les structures locales existantes (plateforme de

fabrication additive, formation robotique, etc.).

- Appuyer la création d'une filière cybersécurité sur le territoire.
- Développer une offre de foncier économique clé en main.
- Reconvertir les friches industrielles pour une zéro artificialisation des sols nette (ZAN).
- Favoriser l'écologie industrielle et territoriale en faveur de la transition écologique.
- Accompagner la transformation et le développement de l'industrie agroalimentaire.

Le HUB 696, UN CAMPUS DE L'INNOVATION à Lahitolle

Un ancien bâtiment militaire situé au cœur de Lahitolle va être reconverti pour contribuer au développement industriel du territoire selon 3 axes.

Tout d'abord, il accueillera les besoins complémentaires en surface du centre technique des industries mécaniques (CETIM) pour l'appui à la recherche et au développement de l'industrie. Un campus de fabrication additive (impression 3D) confortera les collaborations, déjà existantes, entre le CETIM, l'UIMM pôle Formation, l'INSA CVL, l'IUT de Bourges et l'Université d'Orléans.

Le deuxième axe est la création d'un Campus Pyrotechnie. Il proposera des formations spécialisées et innovantes aux métiers de la pyrotechnie. C'est un projet porté par l'association « Campus pyrotechnie du futur » créée par les institutionnels et les entreprises du secteur pour assurer la transmission des savoirs et accompagner l'appropriation des innovations dans le domaine de la pyrotechnie.

Pour compléter cette offre, des plateaux de formation en alternance, pour les entreprises du territoire (BAC+3 à +5 en alternance informatique, numérique, intelligence artificielle...), accueilleront les organismes d'enseignement supérieur sur le thème du numérique et de la cybersécurité.



Bâtiment 696 Atelier AGAURA, architectes Jean-Louis Radigue et Julien Bailly.

LE CAMPUS PYRO : une réponse à des enjeux nationaux

Gérard FRUT, président du campus pyrotechnie du futur

« Le campus pyrotechnie du futur, à Bourges répond à plusieurs objectifs et s'appuie sur la légitimité historique du territoire.

Localisé à terme dans le bâtiment 696, en cours de réhabilitation, il offrira un lieu totem au cœur même d'un pôle pyrotechnique à proximité du site de formation de la défense, de l'INSA CVL, des établissements militaires de Bourges ou de KNDS - Nexter, le tout dans l'espace d'innovation que représente Lahitolle.

Le projet sera une réponse à la double problématique du manque et du maintien de compétences pyrotechniques dans les domaines stratégiques de la défense, de l'espace, et des applications industrielles civiles en France.

Ce pôle pyrotechnique s'est mis au travail sans attendre. Des formations ont déjà été organisées et des cursus dédiés seront ouverts à l'IUT et à l'INSA dès la rentrée 2024. Les acteurs de la filière se retrouveront dans un espace collaboratif proche des étudiants, des chercheurs et des industriels.

La recherche et développement pyrotechnique, et notamment la capacité d'expérimentation via des plateaux techniques ou des outils de simulation n'est pas oubliée. Là aussi, chercheurs, étudiants et industriels pourront y créer en synergie. »

LE CAMPUS PYRO COMPRENDRA :

- Des salles de formations et de réunions
- Des plateaux techniques et équipements partagés avec les entreprises
- Des salles d'essai, de technologies classiques et d'expérimentation (sur produits inertes)
- Des salles de simulations numériques
- Des salles de technologies de rupture : RAM, 3D ...

UNE PLATEFORME DE RÉALITÉ MIXTE* à l'IUT de Bourges

L'IUT de Bourges développe une nouvelle offre de formation mettant la réalité virtuelle mixte au service de l'expertise dans 2 domaines :

- La maîtrise environnementale en énergétique, pyrotechnie ou métrologie.**
- L'étude pour la maîtrise des risques, notamment en génie civil - construction durable.

André LANGLET,

Enseignant-chercheur en génie civil et mécanique des structures au laboratoire Gabriel Lamé.

« Des partenariats seront tissés avec les industriels locaux pour constituer des projets utiles à leur développement et ainsi créer un pôle fort d'enseignement, du Bac+3 (BUT) au Bac +5 (Ingénieur).

Innovante, la plateforme adaptera les formations à la démarche de transition énergétique et visera à faire évoluer les outils (réalité virtuelle, réalité mixte, intelligence artificielle, gestion des données massives ou Big Data) ».

Les enseignants et/ou chercheurs de l'université d'Orléans sont impliqués dans le développement et l'utilisation de cette plateforme. Des acteurs extérieurs sont également intéressés comme le « Campus Pyrotechnique du futur », l'INSA CVL, le Conservatoire national des arts et métiers, la Direction générale de l'armement techniques terrestres. En outre, certaines entreprises du territoire désirent être accompagnées dans leur transformation vers l'industrie 4.0.

Des universités étrangères, axées sur la thématique de la transformation numérique de la société, sont aussi partenaires.

* La réalité mixte est une combinaison d'objets réels et d'objets virtuels créant un univers auquel l'opérateur accède via le port de périphériques comme des lunettes, un casque ou autre. On distingue les appareils holographiques qui permettent l'insertion d'objets virtuels dans la perception de l'utilisateur sans le couper du monde réel, des appareils immersifs qui le projettent dans un monde virtuel dans lequel des objets réels peuvent être insérés.

** La métrologie regroupe l'ensemble des techniques permettant d'effectuer des mesures, de garantir leur exactitude et de les interpréter.



PARTICIPEZ À LA GESTION LOCALE DE L'EAU :

RÉCUPÉREZ L'EAU DE PLUIE !

Bourges Plus, comme de nombreux territoires, fait face à la raréfaction des ressources en eau, avec des sécheresses récurrentes dans un contexte de changement climatique. Ces périodes de tension entraînent des limitations, voire des interdictions d'usage de l'eau et appellent une plus grande sobriété. L'eau potable du réseau public, qui coûte près de 1,60 € HT à produire, doit alors être réservée aux usages prioritaires : l'alimentation, l'hygiène...



LE FORT POTENTIAL DE L'EAU DE PLUIE DES TOITURES

Pour encourager des comportements plus respectueux du cycle naturel de l'eau, plus solidaires et plus résilients, la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie des toitures, là où elle tombe, offre un fort potentiel. Le contexte est d'autant plus favorable que le climat du Cher, tempéré avec des influences continentales et océaniques, assure des pluies toute l'année.

Pour 100 m² de toitures, ce sont près de 75 m³ qui peuvent être interceptés par an, soit 5 à 7 m³/mois, mais seulement 3 m³/ mois les étés secs.

Bien souvent ces eaux rejoignent ensuite le réseau enterré d'eaux pluviales. Or, il existe à présent de nombreux dispositifs pour dériver les eaux de pluie des descentes de gouttières et les stocker dans une cuve dès qu'il pleut, en vue de les utiliser pour des

usages qui ne requièrent pas une qualité d'eau potable. Et d'abord dans la cour ou le jardin.

Des dispositifs rustiques et aériens pour les seuls usages extérieurs, sont désormais accessibles et fleurissent l'été dans les grandes surfaces de bricolage, pour quelques dizaines à centaines d'euros. **Les tailles des cuves aériennes varient généralement de 300 à 1 000 litres.**

Laissez s'infiltrer l'eau !

Et pourquoi ne pas déconnecter complètement ses gouttières du réseau pluvial et laisser l'eau s'infiltrer sur son terrain ?

Cela évite qu'elles soient mélangées aux eaux de voiries dans les réseaux et permet d'hydrater les sols et de retrouver un cycle plus naturel de l'eau.

2024 : UNE ANNÉE POUR EXPÉRIMENTER

À l'occasion de la fête de l'écologie 2023, Bourges Plus a lancé auprès des habitants, un appel à dire leur intérêt pour bénéficier d'un récupérateur d'eau de pluie. **Au total, près de 550 personnes ont répondu, dont 40% ont déclaré être déjà équipées.**

Bourges Plus lance donc en 2024 une opération de sensibilisation aux enjeux de l'eau et aux écogestes pour mobiliser les habitants en faveur de la gestion locale de l'eau. Le programme vise, sur 3 années, à mettre à disposition des habitants **1 000 citernes de récupération d'eau de pluie de 500 litres.**

4 COMMUNES RETENUES POUR LA PREMIÈRE PHASE

Pour cette première année d'expérimentation, quatre communes ou fraction de communes ont été retenues : **Bourges - quartier d'Asnières, Lissay-Lochy, Marmagne et Vorly.**

La pré-réservation sera à confirmer pendant un mois **entre le 22 mars et le 22 avril auprès des communes ciblées.** La distribution sera réalisée **à partir de mai dans le cadre d'ateliers d'une heure de sensibilisation aux enjeux de l'eau, de partage des écogestes et de formation à l'installation et à l'utilisation du dispositif.**

Ce programme bénéficie d'un soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du Plan RESILIENCE pour l'EAU.

En chiffres

1000
CITERNES
de 500L
seront distribuées
sur 3 ans

Environ
75 m³
d'eau de pluie
à récupérer
par an

1,60 € HT
c'est le coût de
la production
d'1 litre d'eau
pour l'Agglo



En savoir plus sur
le Plan RESILIENCE pour l'EAU

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/plan-de-resilience-eau-loire-bretagne.html>

POUR ÉCONOMISER L'EAU, ADOPTER LES écogestes



Opter pour un équipement de **classe A** sélectionner le **mode éco** et faire tourner la **machine pleine**



- 40L / jour
avec un mécanisme à double commande



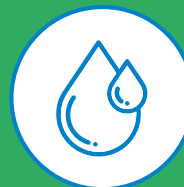
130L d'eau par prise
économisée en prenant une douche plutôt qu'un bain



60m³/an
économisée en coupant l'eau pendant le savonnage, le rasage et le brossage des dents



70M³/an
d'eau récupérée pour un toit de 100m² avec un collecteur d'eau de pluie



50% d'eau
économisée avec un mousseur



COMPÉTENCES

LA QUALITÉ DE L'EAU, UN ENJEU MAJEUR

En juin 2023, Bourges Plus a été informée des résultats d'une large campagne d'analyses de nouveaux polluants effectuée en France par l'Agence Nationale de Sécurité Santé. Comme dans de très nombreux sites dans le Cher et en France, des substances dérivées de produits de traitements agricoles ont été retrouvées, qui ont justifié des analyses complémentaires. Aucune restriction d'usage n'a été demandée en ce début d'année par les autorités sanitaires. La situation justifie cependant une attention plus accrue que jamais et conforte les actions en faveur de la prévention de la protection de la ressource en eau.



Le réseau
d'eau potable
c'est :

37 000 abonnés

1 000 km de réseau
d'approvisionnement

6 500 500 m³
d'eau « produits »
chaque année

Toutes les analyses sont consultables sur le site du ministère de la santé à l'adresse : www.sante.gouv.fr

• L'alimentation en eau potable est une politique majeure de l'agglomération. Bourges Plus exerce ce service en régie, avec la volonté d'en assurer pleinement la maîtrise depuis les captages d'eau jusqu'au robinet de l'utilisateur. Ainsi, la collectivité mène-t-elle un important programme de renouvellement des conduites d'eau potable. Elle réalise également des interconnexions de sécurisation et conduit des actions de protection des ressources. Particulièrement attentive à la qualité de l'eau distribuée, Bourges Plus a décidé de renforcer son programme de surveillance, bien au-delà des obligations réglementaires.

Sur le territoire intercommunal, le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité sanitaire indépendante de Bourges Plus. Cette autorité décide des points de prélèvement d'eau et de leur fréquence en fonction du nombre d'habitants. Les prélèvements réalisés sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par la Direction Générale de la Santé. La qualité physico-chimique de l'eau est en lien direct avec l'origine de l'approvisionnement, soit la ressource en eau et les éventuels mélanges de ressources. Le secteur géographique à l'intérieur duquel la qualité de l'eau est uniforme correspond à une unité de distribution. Le territoire intercommunal de la Communauté d'Agglomération est ainsi couvert par 7 sept unités de distribution.

LES ACTIONS CONDUITES PAR BOURGES PLUS POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

La stratégie de Bourges Plus repose sur plusieurs leviers :

Renforcer la surveillance de la qualité des eaux prélevées et des eaux traitées, tous les mois, au-delà des exigences réglementaires. A ce titre, Bourges Plus va **multiplier par 10** son budget d'analyses en 2024 pour acquérir des données sur la qualité des eaux et les tendances d'évolution

Moduler les prélèvements entre captages pour **abaisser les concentrations en substances indésirables** des eaux distribuées

Amplifier et encourager la sobriété afin d'utiliser au mieux les ressources en eau les mieux préservées. Cela repose notamment sur la poursuite de la **lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable**, avec le soutien de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du Plan résilience

Déployer le 4^e contrat territorial de l'aire d'alimentation du captage du Porche, signé en février 2023 pour 3 ans avec les partenaires agricoles et institutionnels pour réduire à la source des pollutions

Informers les abonnés sur la qualité de l'eau www.agglo-bourgesplus.fr/site/faq_eau

Anticiper dès cette année, la préparation d'un **Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux**, imposé par la directive européenne "eau potable" à l'horizon 2027 pour les captages

Développer / renforcer la concertation avec les services de l'État et l'ARS.

Bourges Plus achète de l'eau à des syndicats intercommunaux voisins pour desservir plusieurs communes rurales.

Bourges Plus a également la volonté de gérer directement l'ensemble des ressources distribuées sur l'agglomération, pour mieux les protéger.



1,5
MILLIONS D'EUROS
Coût estimé pour **la construction du puits d'Herry**, entièrement financé par Bourges Plus.

UN 4^E PUIS À HERRY

L'île du Lac sur laquelle se trouvent les puits d'exploitation s'érode par le Nord. Or, le puits le plus au nord, pourrait à terme se retrouver en partie dans la Loire, rendant son exploitation impossible. Afin de maintenir les capacités d'exploitation du champ captant d'Herry, il a donc été décidé **de créer un 4^e puits, qui se substituera, à terme, au puits menacé.**

PROGRAMME DES TRAVAUX

AOÛT 2023

Bourges Plus a obtenu **les autorisations environnementales pour réaliser les travaux de création du puits, de ses équipements et réseaux d'exploitation.** Les travaux se dérouleront sur plusieurs années car ils ne peuvent se réaliser que sur une période allant **de début septembre (fin de nidification des oiseaux) à environ fin novembre** (submersion du bras de la Loire empêchant l'accès à l'île).

2023

Les travaux (en cours) ont consisté en la **réalisation du chemin d'accès et la pose des réseaux d'exploitation** (canalisation et réseaux électriques) au niveau du chemin.

2024

Il s'agira de **réaliser le nouveau puits, les essais de pompage et l'équipement de l'ouvrage.**



SERVICE

MOBILITÉ, DE GROS MOYENS POUR LA PRATIQUE DU VÉLO

Le service mobilité met en œuvre, pour le compte de Bourges Plus, les actions et opérations liées aux infrastructures et aux services cyclables d'intérêt communautaire.

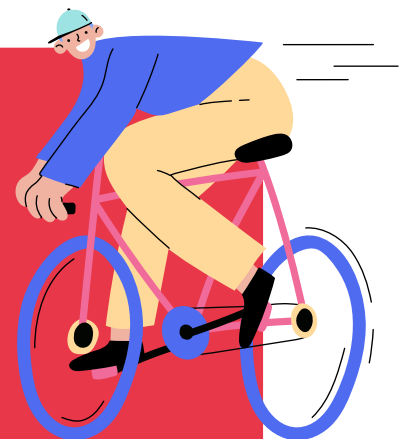


Depuis 2016, le service mobilité de Bourges Plus conduit le déploiement du **plan vélo intercommunal**. A l'échelle de l'agglomération, ce schéma directeur d'itinéraires a été conçu pour **sécuriser les déplacements domicile-travail et favoriser la pratique du vélo loisirs**. Il relie les communes de l'agglomération vers son centre directement ou via le canal de Berry. En effet, le plan vélo de l'agglomération s'articule avec

le schéma des véloroutes et voies vertes nationales et régionales, qui relie des départements et des régions entre elles - et dont fait partie la véloroute Cœur de France à Vélo qui longe le canal. Le service Mobilité a également en charge **les stationnements vélos et l'animation pour promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture**.

LES PROJETS D'ITINÉRAIRES CYCLABLES PRÉVUS EN 2024 PAR L'AGGLOMÉRATION

- Création d'une liaison cyclable reliant le canal de Berry au centre de Saint-Just
- Participation à la liaison cyclable reliant le canal de Berry au centre de Plaimpied-Givaudins
- Aménagement cyclable route de Berry-Bouy à Saint-Doulchard, reliant la rocade verte au centre de la commune
- Requalification du pont supérieur à Bourges – Aménagements cyclables sécurisés
- Création de voies douces sécurisées pour les piétons et vélos dans le cadre de requalifications : rue Barbès et place Hervier à Bourges



MONTANT DES INVESTISSEMENTS BOURGES PLUS POUR LES INFRASTRUCTURES CYCLABLES EN 2024

	Montant travaux	Cofinancement	Montant subvention
Plaimpied – Saint Just – Canal de Berry	360 000 €	État	125 000 €
Rue Barbès (Bourges)	998 000 €	État	250 000 €
Pont Supérieur (Bourges)	950 000 €	État	376 000 €
Place Hervier (Bourges)	468 000 €	-	-
Saint-Doulchard – Rode verte	453 000 €	État	181 000 €



Travaux de requalification de la rue Barbès avec l'aménagement d'une piste cyclable

LES ABRIS VÉLO SÉCURISÉS EN GARE

Le 16 février, **2 abris vélo sécurisés ont été mis en service à la gare SNCF de Bourges (80 places)** par Bourges Plus. Pour en faciliter l'usage, ils sont gérés par l'exploitant du réseau AggloBus, la STUB, tout comme le seront celui de Lahitolle (20 places), et les abris installés à l'avenir. L'accès aux abris **est gratuit pour tous**. Il suffit de retirer **un badge à l'Espace Nation d'Agglobus** ou, pour un accès limité à 24h, de s'inscrire par internet.

Montant des travaux : 190 000 €
dont 154 000 € financés par l'État.



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS

Il s'agit d'une aide à **l'achat de vélos** (neuf ou occasion) ou de **kits de transformation de vélos** (électrification ou adaptation au handicap) chez des vendeurs professionnels de l'agglomération. L'aide est octroyée sous condition de ressource. Elle peut représenter **50% du coût d'équipement** dans la limite d'un prix maximum de matériel. Selon le type de vélo aidé, le montant peut ainsi atteindre **100 à 500 €**.

En chiffres

206

acquisitions
subventionnées
en 2021

283

acquisitions
subventionnées
en 2022

361

acquisitions
subventionnées
en 2023

L'APPLICATION GÉOVÉLO

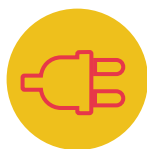
Cette application gratuite est LA solution pour sécuriser ses itinéraires à vélo. Elle a reçu le prix innovation 2019 de la sécurité routière.

Elle propose :

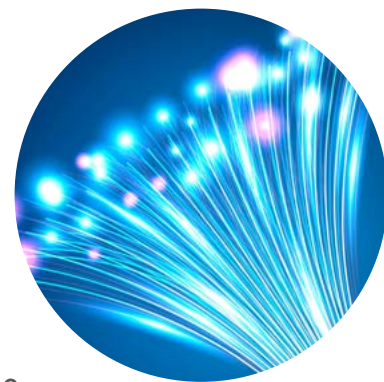
- un **calculateur d'itinéraire pour les cyclistes** (en fonction de critères de recherche : trajet le plus court, ou le plus sécurisé, ou adapté à un type de vélo...)
- une **base cartographique mise à jour en continu**, établie par une communauté de contributeurs

Cette application « citoyenne », vise un double objectif : pour l'usager, la réduction du sentiment d'insécurité à vélo pour lever le principal frein à la pratique ; pour l'agglomération, l'identification des zones de discontinuité et la constitution d'une communauté d'usagers.





RESTONS CONNECTÉS



FIBRE OPTIQUE, COMMENT VOIR LA LUMIÈRE AU BOUT DU TUNNEL ?

Initialement prévu pour 2022, l'achèvement de la couverture totale du territoire national en fibre a été reporté à la fin de l'année 2025 par l'Etat.

Même si l'Agglomération est attentive au développement numérique de son territoire elle n'en est pas, elle-même, responsable. Sur notre territoire, ce réseau doit être déployé par un opérateur d'infrastructure web (OI). Il s'agit d'Orange sur 14 communes, et, pour la desserte de Lissay-Lochy, Mehun-sur-Yèvre et Vorly, du syndicat Berry Numérique, dont l'agglomération est membre.

MARCHE À SUIVRE POUR RACCORDER SON DOMICILE AU RÉSEAU DE FIBRE FTTH*

Mon parcours idéal

1. Je prends contact avec mon fournisseur d'accès internet (FAI) et/ou de forfait mobile (Orange, SFR, Bouygues, Free...)
2. Mon FAI est en capacité de me confirmer que mon domicile est éligible à la fibre **
3. Mon FAI m'informe que mon domicile est :
 - éligible à la fibre, je choisis l'offre de l'opérateur la plus adaptée à mes besoins
 - n'est pas actuellement éligible à la fibre, il doit m'informer de l'échéance prévue et/ou des solutions alternatives

* Fiber to the home – La fibre jusqu'au domicile

** Des frais de raccordement peuvent s'appliquer

Je rencontre des difficultés pour faire effectuer le raccordement de mon domicile à la fibre

1. Mon interlocuteur est mon fournisseur d'accès internet (FAI)
2. Il doit prendre contact avec l'opérateur d'infrastructures (OI) le constructeur du réseau de fibre.
3. Deux opérateurs d'Infrastructures* sont habilités à intervenir sur le territoire de l'aggl. Ils se partagent selon votre domicile.
4. Votre FAI doit déposer une demande sur la plateforme dédiée de votre opérateur d'infrastructures

5. Si votre FAI refuse ou si votre démarche n'aboutit pas et après avoir épuisé tous les recours possibles auprès de votre FAI, vous devez saisir le médiateur des communications électroniques par courrier :

Médiateur des communications électroniques
CS 30342 - 94257 Gentilly Cedex

Ou par internet sur : www.mediation-telecom.org

L'ACTEUR PUBLIC DU NUMÉRIQUE DANS LE CHER

Berry Numérique regroupe la Région Centre – Val de Loire, le Département du Cher, les Communautés de communes du Cher et Bourges Plus.

Il a pour mission de concevoir, construire, exploiter et commercialiser les infrastructures de réseaux de communications électroniques.

Berry Numérique a engagé des déploiements publics complémentaires aux initiatives privées pour desservir l'intégralité des foyers du Cher restants d'ici fin 2025.

Quelques adresses pour trouver de l'information appuyant ma démarche

ARCEP

Le site de l'autorité de régulation des communications électroniques et postales
www.arcep.fr

ECONOMIE.GOUV.FR

www.economie.gouv.fr/treshautdebit

ORANGE

reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture

* **ORANGE** : Pour les communes de : Annoix, Arçay, Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Michel-de-Volangis, Saint-Just et Trouy

BERRY NUMERIQUE : Pour les communes de : Lissay-Lochy, Mehun-sur-Yèvre et Vorly



SANTÉ

LE LYCÉE ALAIN FOURNIER EXPÉRIMENTE L'OPTION SANTÉ



A l'initiative de l'expérimentation sur Bourges, Marc Chartrain, Inspecteur Education Nationale en charge de l'information et de l'orientation, est venu rencontrer les 19 élèves de la première classe option santé à Bourges, accompagné de Barbara Pinon, proviseur adjoint du lycée Alain Fournier.

UN CONSTAT...

La santé demeure l'une des premières préoccupations des Français. Or de moins en moins présent dans les territoires, le généraliste y fait de plus en plus défaut. La France perd, en effet, entre 700 et 800 généralistes par an et cette tendance s'accélère. La dernière enquête publiée par l'Association des maires ruraux de France le confirme : aucun département français n'est épargné par une démographie médicale en berne. 6000 généralistes font actuellement défaut dans le pays pour que chaque bassin de vie compte, au moins, un généraliste pour 1000 habitants.

...DES ACTIONS !

La proposition de loi portant « expérimentation d'Ecoles normales aux métiers de la santé », prévoit ainsi la création de ce type d'établissements, à titre expérimental et pour une durée de six ans, dans dix départements volontaires de métropole, de Corse et des Outre-mer, caractérisés par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins.

Les Ecoles normales des métiers de la santé prendront la forme de lycées spécialisés et dispenseront un enseignement spécifique aux métiers de la santé, tout en proposant des périodes d'immersion en milieu professionnel.

UNE EXPÉRIMENTATION À BOURGES

La mise en place de ces écoles de santé se prépare. Bourges, avec le lycée Alain Fournier, est l'une des trois villes de l'académie Orléans-Tours, avec Châteaudun (28) et Châteauroux (36), à expérimenter ce dispositif en ouvrant une classe « option santé » aux lycéens de 1^{ère}. Les enseignements spécialisés sont dispensés le mercredi après-midi en plus des cours habituels. Il s'agit d'un enseignement spécifique, proposant des moments de découverte en milieu professionnel en lien avec des professionnels de santé du territoire. L'objectif est de rendre accessible les études de santé au plus grand nombre et de garder les jeunes sur le territoire, diplôme en poche.

Manon, Maceau et Juliette font partie de la classe de 1^{ère}, au lycée Alain Fournier, à expérimenter l'option santé avec leurs 16 autres camarades. « *Nous avons la chance d'être un petit groupe, confie Manon. Nous sommes dans des conditions idéales d'apprentissage pour appréhender de futures études en médecine* ». Ils sont lycéens mais ont déjà un objectif professionnel bien défini. C'est le cas également de Maceau qui espère que « *cette formation lui permettra de se distinguer lors de son inscription sur la plateforme « ParcoursSup pour être accepté à la fac de médecine de Tours, Orléans ou Clermont-Ferrand* ». « *Les échanges sur le terrain avec des professionnels de la santé* » ont également séduit Juliette qui attend avec impatience la première visite prévue prochainement à l'Institut de formation en soins infirmiers. De quoi encourager de nouvelles vocations !



COMMENT ÇA MARCHE ?

LES INSTANCES DÉLIBÉRATIVES

Bureau communautaire, conseil communautaire, commissions thématiques et conférence des maires sont les organes importants de la vie de la communauté d'agglomération de Bourges Plus. En travaillant ensemble, ils contribuent à l'enrichissement de l'action communautaire en favorisant la participation, en encourageant la collaboration et en veillant à ce que les besoins et les aspirations de tous soient intégrés dans la prise de décisions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est l'**organe délibérant** chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Communauté d'Agglomération, dans les missions que la loi lui confie ou qui lui ont été transférées par les communes qui la composent. Dans ses champs de compétence, il se substitue aux conseils municipaux des communes membres du territoire intercommunal.

Sa composition

Le conseil communautaire est composé de représentants de chaque commune membre, appelés **conseillers communautaires**. Le nombre de conseillers par commune varie en fonction de la taille de la commune, pour un total de **70 membres**. Un président, des vice-présidents et des membres du bureau sont élus au sein de l'assemblée, lors du 1^{er} conseil communautaire après les élections, selon les mêmes règles que pour un maire et ses adjoints.

Son fonctionnement

Le conseil communautaire se réunit **au moins une fois par trimestre à l'initiative de la présidente**. Les réunions ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bourges, dans la salle du conseil municipal. **Le public peut assister à ces séances qui sont aussi retransmises en direct**.

La présidente, Irène Félix, assure la police de la séance : elle appelle toutes **les affaires inscrites à l'ordre du jour** qui font l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs (en règle générale les membres du bureau) et **peuvent être suivies d'un débat avant d'être votées**. Le mode de vote ordinaire est le vote à main levée.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES réunit, sous la présidence d'Irène Félix et d'Alain Mazé, les maires de toutes les communes. Elle traite des sujets stratégiques pour l'agglomération et ses communes membres. C'est en particulier le lieu où se discutent les éventuels transferts de compétences et tout dossier nécessitant un vote à la majorité qualifiée* des communes pour être mis en œuvre.

* Majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est un **organe exécutif** de la communauté d'agglomération. Il étudie **les grands dossiers et prépare les propositions sur lesquelles le conseil communautaire délibèrera**. Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire.

Sa mission

Le bureau communautaire assume **deux fonctions distinctes** :

- **Une fonction délibérative** : il agit par délégation du conseil communautaire et prend à ce titre **des actes juridiques** : les délibérations du bureau.
- **Une fonction d'impulsion** de l'action communautaire : instance de réflexion et d'arbitrage. Le bureau définit **les orientations des politiques** entrant dans le champ des compétences de l'agglomération et **prépare les débats de l'assemblée**.

Sa composition

Le bureau communautaire est composé de **la présidente, de 15 vice-présidents et de 5 membres**. A Bourges Plus, il compte des représentants de chacune des communes, le plus souvent le maire.

Son fonctionnement

Le bureau se réunit **en moyenne tous les 15 jours**, à l'Hôtel de Ville de Bourges ou dans une des communes membres.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Six commissions complètent le dispositif. Composées de représentants de chacune des communes, elles étudient les dossiers avant les conseils communautaires et formulent un avis. Elles peuvent débattre de sujets spécifiques et formuler des propositions. La présidente de l'Agglomération qui les préside de droit est secondée à parité par un vice-président ou une vice-présidente de commission issu des conseils municipaux des communes membres.



**Prochain CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
27 juin 2024 • 18h

Suivez-le en direct sur notre page  [bourgesplus](#)

TEMPS FORTS



LE COSMIC TRIP

DU 9 AU 12 MAI

La 26^{ème} édition du "Wild n'crazy Rock n'roll Festival" ! vibrera du 9 au 12 mai à Bourges. Créé en 1996, le Cosmic Trip festival est sans doute le premier rendez-vous annuel des amateurs du garage rock.

Tarifs : 1 jour : 22€ / PASS Week-end : 40€
Sur place : 1 jour : 25€ / PASS Week-end : 45€

Renseignements et billetterie sur :
<https://cosmic-trip-festival.com/programmation/>

FAITES DE L'ÉCOLOGIE

NOUVELLE FORMULE

Elle se déroulera du 23 au 25 mai à Bourges et avec une programmation d'animations tout au long de l'année dans les autres communes de l'agglomération.

Notez dans votre agenda l'après-midi festif qui se tiendra le 25 mai dans le Jardin de l'Archevêché.

Le programme complet de la manifestation sera disponible début mai sur : www.agglo-bourgesplus.fr

LE PRINTEMPS DE BOURGES

DU 23 AU 28 AVRIL

Le Printemps de Bourges est de retour pour son édition 2024. Plus que jamais, du 23 au 28 avril, les créations, l'éclectisme, l'émergence et la découverte feront vibrer toutes les salles de la ville de Bourges.

Rendez-vous sur www.printemps-bourges.com pour un tour d'horizon de ce qui vous attend au festival de Bourges en 2024 !





DANS L'AGGLO, LA SOLIDARITÉ N'EST PAS QU'UN MOT

**Bourges Plus propose une mutuelle
santé de territoire en partenariat
avec Mutuale**

Une offre santé étudiée au meilleur tarif
pour tous les habitants de l'agglomération.



Contact :

02 54 56 41 41

23-31 Bd du Maréchal Foch • 18000 BOURGES • 02 48 48 58 58



[bourges plus-officiel](#)



agglo-bourgesplus.fr